

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Goyette

<https://www.cadre21.org/membres/24b02ba3af78408f926eaae8>

Date d'obtention : 2021-04-14 14:27:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens principalement le fait que la méthode d'intervention Sexto me permet d'intervenir de manière uniforme dans tout mes dossiers de sextage. Elle permet aussi de faciliter la transmission du dossier entre l'école, le service de police et le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra de répondre plus efficacement au problème de sextage dans mon école. Elle me permettra de collecter plus facilement l'information pertinente auprès des élèves sans influencer leurs discours. Je me sens aussi plus rassuré vis-à-vis ma responsabilité et mon rôle dans ce genre d'intervention,

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'aspect le plus important, selon moi, est de ne pas consulter les photos/vidéos, peu importe le contexte, car il s'agirait d'une infraction criminelle.